

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2016/n° 61/3.4/06-07/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 14-06-2016 Date de l'affichage : 15-06-2016

OBJET:

INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES DU GARD P.D.I.P.R.

- rapporteur : P. VAN DER LINDE

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, Le SIX JUILLET à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents:

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

C.BERTINI à V.BONVICINI F. LABARUSSIAS à R. BOUTEILLER N. THEODOSE à G. TRAULLET

A. JACINTO à C. BONATO

Absents : Noémie CLAUDEL, A. BONNET Secrétaire de Séance : J.C.CAMPOS

Afin de valoriser le chemin de la Grande Randonnée, GR 42 sur la Commune, le conseil départemental propose, avec l'appui du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard (CDRP), de prolonger l'itinéraire, arrivant initialement à Beaucaire, jusqu'à la mer Méditerranée.

Ce prolongement s'appuie sur des chemins balisés existants dans le cadre du réseau local d'espaces, sites et itinéraires « Terre de Camargue » gérés par la CCTC.

Si le conseil municipal approuve cette proposition, cet itinéraire sera alors géré par le Département au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et son balisage sera effectué par le CDRP.

Considérant la proposition du Conseil Départemental (jointe en annexe) établie conformément aux dispositions légales définies par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, au travers de la cartographie et tableau ci-joint, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée tel qu'il concerne la commune
- d'accepter le classement et le déclassement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des itinéraires conformément au tableau annexé à la présente,
- d'accepter le balisage peinture des itinéraires conformément à la charte nationale du balisage,
- d'accepter que le Conseil Départemental du Gard, intervienne, si besoin, sur l'entretien de ces itinéraires en liaison avec les fédérations sportives concernées.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire, Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 08-07-2016

- date d'affichage :08- 07-2016